

En amont de la retraite, il y a le travail

Jean-Marie Harribey

Réunion publique des Économistes atterrés, 12 décembre 2022

Les propositions alternatives au projet de réforme des retraites du président Macron doivent s'inscrire dans un ensemble cohérent qui ne peut être seulement une liste de mesures s'ajoutant les unes aux autres. Cela signifie dégager un sens et des principes pour un système de retraite le plus juste possible. L'histoire a montré que rien n'était définitivement acquis en matière de conquêtes sociales, la retraite en étant un bon exemple.

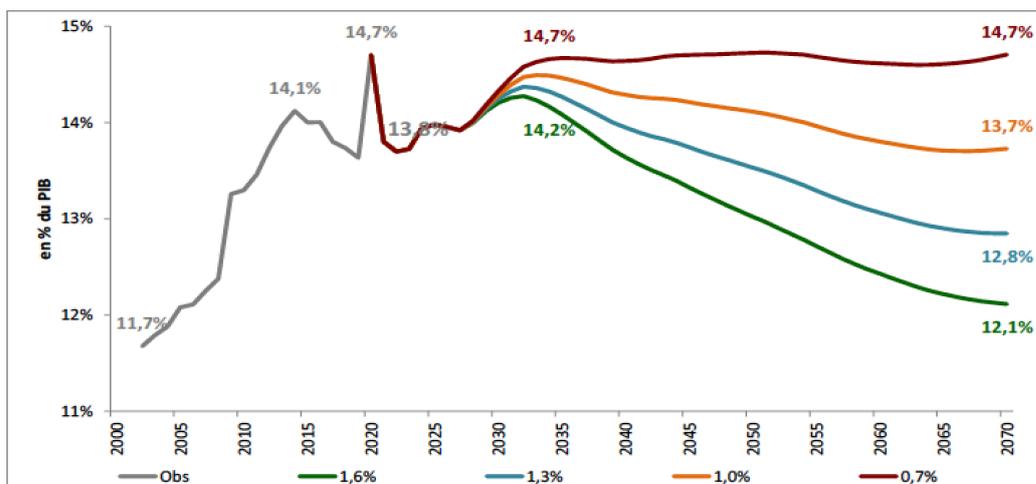
En amont de la retraite, il y a le travail, son organisation, sa durée, sa hiérarchie, ses inégalités, ses discriminations, tous caractères qui, selon le cadre institutionnel du système de retraite, exercent une influence plus ou moins grande sur les pensions.

Et, pour un cadre institutionnel donné, la situation économique exerce à son tour une influence sur les pensions. Or, cette situation est caractérisée aujourd'hui par une profonde crise structurelle, systémique, provenant de l'exacerbation de contradictions sociales et écologiques qui se renforcent les unes les autres. Les indices les plus parlants sont le ralentissement très net de la progression de la productivité du travail partout dans le monde et les tensions sur les prix des matières premières, et cela bien avant la pandémie du Covid et de l'invasion de la Russie en Ukraine. Dans ce contexte, que peut-on proposer face au projet Macron de réforme des retraites ? Quelques éléments autour de cinq axes de réflexion : le niveau des pensions, la réduction des inégalités, la durée du travail, la réhabilitation du travail, le financement du système de retraite lié à la répartition de la valeur ajoutée.

1. Un premier axe de réflexion porte sur le niveau des pensions

Les scénarios du COR prévoient que, pour une part stabilisée à 14 % du PIB pour le demi-siècle à venir tandis que le nombre de retraités ira croissant de façon absolue et aussi de façon relative au nombre d'actifs (de 1,7 cotisant à 1,3 pour 1 retraité en 2070), le montant individuel des pensions tendra à baisser.

Figure 2.1 - Dépenses du système de retraite en % du PIB observées et projetées



Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. À compter de 2020, les comptes de la CRPNPAC (régime complémentaire du personnel navigant de l'aviation civile), sont inclus.

Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFP.

Sources : rapports à la CCSS 2002-2021 ; projections COR – septembre 2022.

Dès lors, se pose une première question sur l'indexation des salaires portés au compte et des pensions liquidées, qui fut une des plus importantes causes de leur régression : faut-il les indexer sur l'évolution des salaires moyens ou sur la hausse des prix. Indexés sur les prix depuis les réformes de 1987 et de 1993, la revendication des syndicats était jusqu'ici de demander une indexation sur les salaires moyens. Or, la résurgence de l'inflation à un taux supérieur à celui des salaires pourrait remettre en discussion cette revendication, de façon à la reformuler pour intégrer la hausse des salaires et celle des prix¹.

2. Un deuxième axe de réflexion sur la réduction des inégalités

Inégalités de conditions de travail qui se répercutent en inégalités d'espérance de vie selon les catégories socio-professionnelles. Au moment de partir à la retraite, au moins 8 ans d'écart entre celle d'un ouvrier et celle d'un cadre.

Que faire ? Moindre durée de cotisation, respect des critères de pénibilité en rétablissant ceux supprimés par Macron, alternance de travaux tout au long de la vie active, formation tout au long de la vie, suppression de la décote.

Inégalités d'emploi et de salaires entre femmes et hommes. Emplois partiels pour près d'un tiers des femmes. Salaires féminins inférieurs en moyenne de 22,3 % à ceux des hommes². Parvenues à la retraite, les pensions de droit direct des premières sont 40 % inférieures aux pensions des hommes et le taux de pauvreté des retraitées est supérieur à celui des retraités (10,4 % contre 8,5 %) en dépit des pensions de réversion³.

Que faire ? Comme beaucoup se joue donc avant la retraite, c'est-à-dire au travail, il faut agir à ce niveau. Avoir un accès égal à l'emploi. Pouvoir choisir le temps partiel et ne pas le subir. À travail égal, stricte égalité des salaires. Étendre un système de crèches publiques ou conventionnées pour les gardes d'enfants en bas âge. Prendre en compte des années de congé pour enfants tout en faisant en sorte de partager ces congés entre les deux parents. Réformer la majoration de durée d'assurance. Garantir le minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées) à 85 % du Smic. Le minimum de pension ne doit, lui, pas être inférieur au Smic.

Toutes inégalités qui sont aujourd'hui aggravées dans le système de retraite bâti selon le principe de contributivité, même si une dose de redistribution non négligeable (un peu plus de 20 %) y est introduite. L'assurance vieillesse est fondée sur l'idée qu'au niveau de salaire correspond un niveau de cotisations qui, lui-même, déterminera largement le niveau de pension. Or, si elle est prise absolument au pied de la lettre :

- la contributivité « contribue » à laisser croire que « chacun paie sa propre retraite », comme si la pension était un « salaire différé » ; or il n'y a pas de transmission intergénérationnelle de la valeur destinée aux pensions (les salaires courants paient les pensions courantes) ; la transmission porte sur le droit à pension ;
- elle « contribue » à maintenir, voire amplifier (notamment au détriment des femmes), les inégalités salariales lors de la retraite ;

¹ Si la hausse de salaires suit celle de la productivité, en l'absence d'inflation ou d'infériorité de celle-ci à celle de la productivité, la revendication traditionnelle ne pose pas de problème ; si les salaires progressent moins que la productivité et encore moins que les prix, il faut indexer les salaires portés au compte et les pensions sur l'inflation.

² Insee, « Femmes et hommes, l'égalité en question », notamment la partie concernant les femmes, 3 mars 2022, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047743?sommaire=6047805>.

³ Voir une synthèse par Christiane Marty, « Retraites saison 2022 concernant la question de l'emploi des femmes », <https://france.attaac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/retraites-saison-2022>.

- elle « contribue » à empêcher l'unification progressive par le haut des régimes de retraite issus de l'histoire.

Que faire alors ? Affaiblir le caractère de contributivité pour renforcer celui de redistribution ; ce sera d'autant plus facile que la réduction des inégalités de salaires aura véritablement été conduite auparavant dans le travail.

À la question de la contributivité est liée celle de l'assiette des cotisations sociales. L'assiette réduite aux salaires bruts conduit à ce que les entreprises très capitalistiques paient relativement moins de cotisations que les entreprises employant beaucoup de main-d'œuvre. La discussion pourrait donc s'ouvrir sur un éventuel élargissement de l'assiette. La réticence vis-à-vis d'une telle discussion renvoie à une confusion de la notion d'*assiette*, qui est une pure convention de calcul pour appliquer un taux de cotisation, avec la *source* de tout prélèvement qui reste la valeur ajoutée nette par le travail. L'idée principale de l'élargissement de l'assiette des cotisations sociales est qu'il ne rompt pas le lien entre le travail et la cotisation ; simplement, il accroît la masse salariale et son poids relatif dans la valeur ajoutée nette. Le risque de fiscalisation de la protection sociale est circonscrit si le prélèvement a lieu au stade de la répartition primaire⁴.

3. Un troisième axe de réflexion sur la durée du travail

Que les réformes passent par le recul de l'âge légal de la retraite ou par l'allongement de la durée de cotisation, il s'agit pour les réformateurs de remettre en cause la tendance séculaire à la réduction du temps de travail, ici envisagée sur la vie.

Au moment le plus aigu de la crise sanitaire due au Covid, certains se sont demandés si la revendication de RTT était opportune. Réponse : plus que jamais.

Car comment alléger la peine des premiers de corvée sinon en réduisant la durée du travail de ceux qui croulent sous la charge et sont obligés de faire face à l'urgence ?

Comment amorcer une diminution durable du chômage sans réduire la durée du travail et donc soustraire l'emploi à la prétendue nécessité de recourir à une croissance désormais inatteignable et indésirable ?

Comment envisager de reculer l'âge de la retraite à 65 ans, demain peut-être à 67 ou 70 ans, alors que près de la moitié des 60-65 ans sont déjà hors emploi ?

Comment justifier que ceux qui ont un emploi travaillent plus longtemps alors que nous comptons 3 millions de chômeurs en catégorie A et le double en intégrant les catégories B et C.

Par quel miracle ou tour de passe-passe reculer l'âge de la retraite créerait un seul emploi nouveau ?

Enfin, par quel artifice technocratique néolibéral peut-on considérer que 9 % de taux de chômage est le seuil partageant une situation économique favorable et une situation défavorable pour renforcer ou alléger la dureté des conditions imposées aux demandeurs d'emploi ? Va-t-on nous dire bientôt qu'un taux de chômage de 9 % désigne le plein emploi ?

Si on avait encore un doute sur la nécessité de poursuivre la tendance séculaire à la RTT, on pourrait comparer le taux de chômage dans chaque pays européen et la proportion des emplois à temps partiels. Là où le taux de chômage est faible, la proportion de temps

⁴ On trouvera dans les liens suivants plusieurs développements de cette discussion : Jean-Marie Harribey, « [Élargir l'assiette des cotisations pour financer les retraites](#) », Note du 15 janvier 2020 ; « [Quelle cotisation sociale pour la protection sociale](#) », 9 février 2019 ; « [Le sens de la cotisation sociale](#) », 17 août 2014 ; « [Élargir la cotisation sociale](#) », *Politis*, n° 965, 30 août 2007 ; « [Note sur le financement de l'assurance maladie](#) », 18 juin 2004 ; « [Faire du débat sur le financement de la protection sociale un débat politique](#) », Note technique, 30 juin 2004.

partiel est forte (comme en Allemagne) ; là où le taux de chômage est plus élevé (comme en France) la proportion de temps partiel est plus faible. Une corrélation négative très élevée existe donc entre ces deux variables⁵. Autrement dit, le temps partiel est une façon déguisée et injuste de réduire le temps de travail en ciblant, c'est-à-dire en discriminant, une population précise, puisqu'il s'agit plus particulièrement des femmes. Maintenir l'exigence de RTT est une façon de dire non au recul de l'âge de la retraite.

4. Un quatrième axe de réflexion sur la réhabilitation du travail

Réhabiliter le travail pour que l'amélioration de sa condition rejaille positivement sur la condition des retraités, hommes et femmes. Parce qu'on ne peut pas obliger le système de retraite à réparer les dégâts qui se situent ou se préparent en amont. Il faut donc que l'action politique s'exerce le plus possible dans la sphère de l'activité au travail.

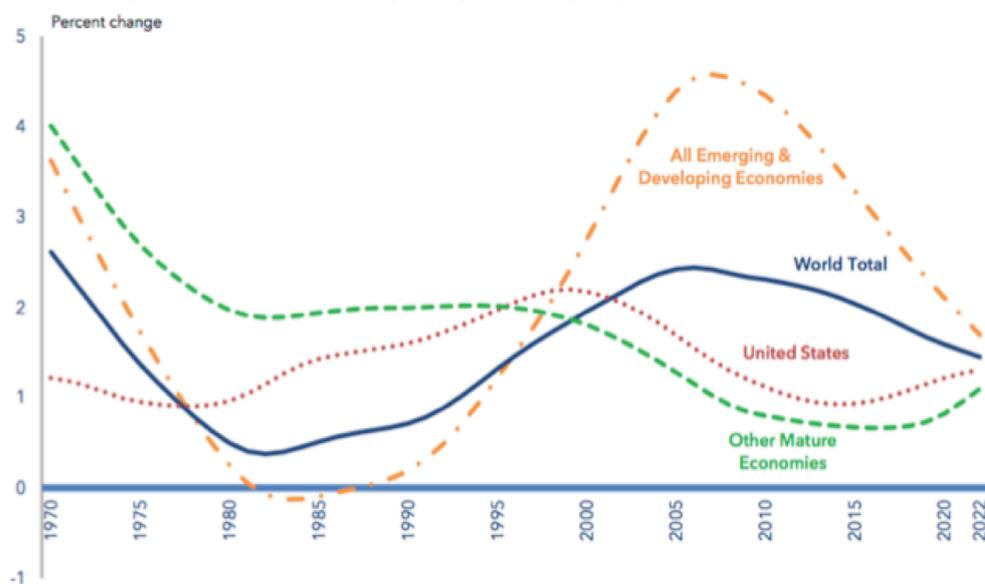
Réhabiliter le travail pour que les travailleurs puissent lui donner du sens, c'est-à-dire en voient l'utilité sociale, la réponse aux besoins sociaux qui ne peut plus être synonyme de marchandisation accélérée du monde. Attention au détournement frauduleux, digne des fake news trumpiennes, de l'enquête Ifop réalisée pour la Fondation Jean Jaurès. On nous a répété que les Français étaient devenus des flemmards, alors que, lorsqu'on va voir les résultats de cette enquête, 78 % des personnes interrogées portent un regard positif sur le travail⁶. Cela confirme la conclusion de Thomas Coutrot et Coralie Perez dans leur livre *Redonner du sens au travail, Une aspiration révolutionnaire* (Seuil, 2022), le refus n'est pas celui du travail en soi mais celui du « *travail insensé*, un travail mutilé de son potentiel d'émancipation par le management ».

Une troisième raison pousse à réhabiliter le travail : redonner du sens au travail pour enclencher la sortie du capitalisme productiviste. De quoi avons-nous vraiment besoin, titrons-nous notre dernier livre des Économistes atterrés ? Et on ne quitte pas la question des retraites en affirmant cela. Parce que, contrairement à l'argumentation qu'on pouvait soutenir il y a 30 ou 40 ans au moment où les premières réformes des retraites avaient été engagées, nous ne pouvons plus parier sur des gains de productivité élevés pour financer l'accroissement du volume des pensions et, plus généralement, les réponses à tous les besoins sociaux.

⁵ Références des données Eurostat dans Jean-Marie Harribey, *En finir avec le capitalovirus, L'alternative est possible*, Paris, Dunod, 2021, p. 57.

⁶ Ifop, « Les Français, l'effort et la fatigue », pour la Fondation Jean Jaurès, septembre 2022, <https://www.ifop.com/publication/les-francais-leffort-et-la-fatigue> ; Jérôme Fourquet et Jérémie Peltier « Grosse fatigue et épidémie de flemme : Quand une partie des Français a mis les pouces », 25 octobre 2022, <https://www.ifop.com/publication/les-francais-leffort-et-la-fatigue>.

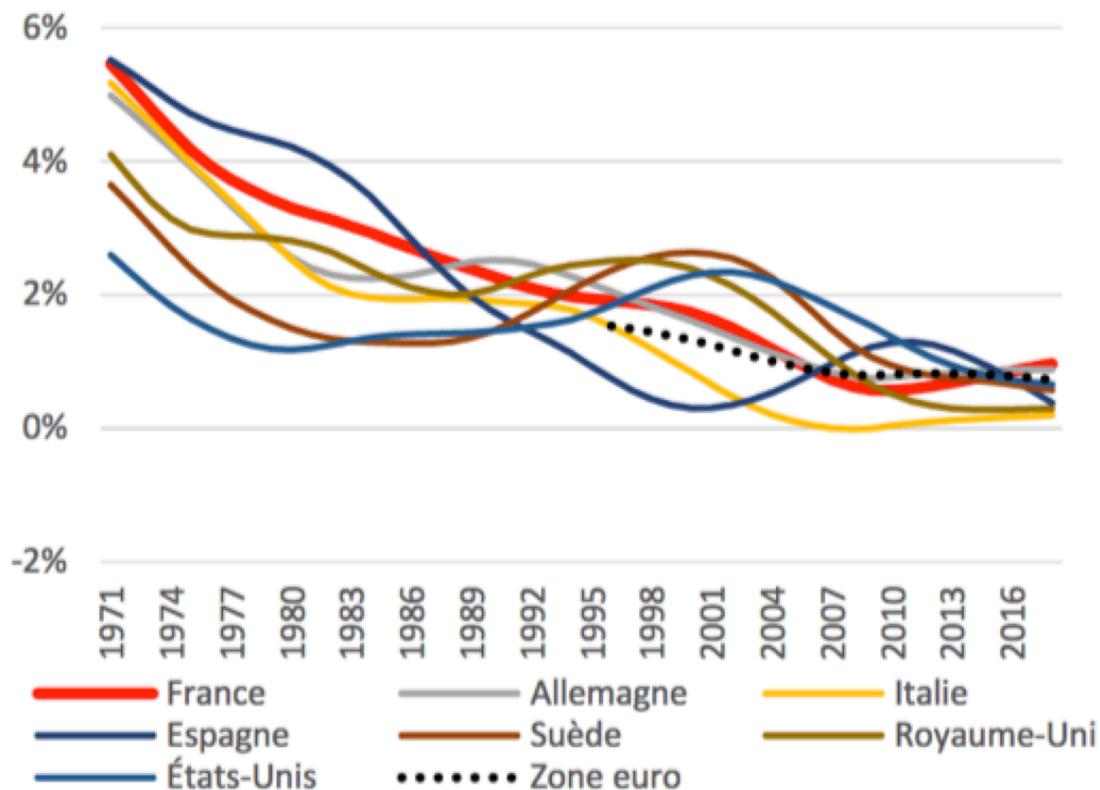
CHART 1: Trend growth of GDP per Person Employed using HP filter, Major Regions, 1970-2022



Source: The Conference Board Total Economy Database™ April 2022.

Notes: Trend growth rates are obtained using HP filter, assuming $\lambda=100$; Regional productivity growth rates are derived as the difference between nominal GDP weighted GDP growth and hours worked weighted hours worked growth.

Taux de croissance annuels moyens lissés de la productivité horaire



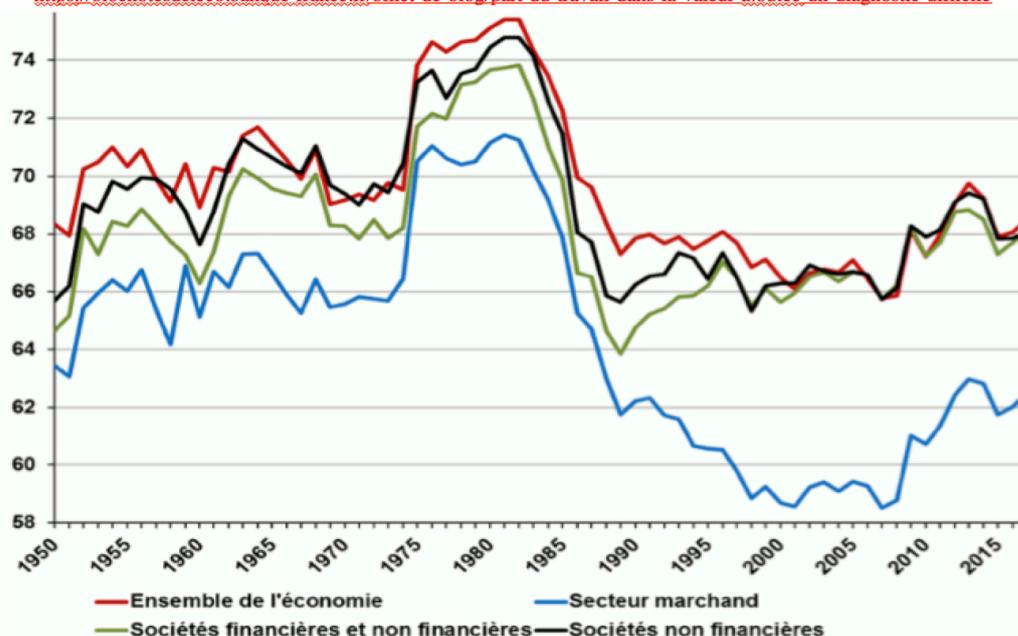
Source : France stratégie, « Productivité et compétitivité : analyses conjoncturelles et structurelles post-covid », 2022, p. 149, https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/cnp-2022-troisieme_rapport-productivite_et_competitivite-mai_0.pdf : 0,66 % en moyenne en France par an de 2010 à 2018.

5. Un cinquième axe de réflexion s'ouvre alors sur le financement et la répartition de la valeur ajoutée

Moins la productivité du travail croît rapidement (et c'est le constat que fait le COR dans ses rapports où il réduit année après année la fourchette de ses scénarios : le rapport 2022 prévoit une augmentation de 0,7 % par an à 1,6 %), plus la question de la répartition de la valeur ajoutée est cruciale. On sait que la part salariale dans la valeur ajoutée a baissé de 5 points de pourcentage du PIB par rapport à l'avant-ère néolibérale.

Part du travail (salaires) dans la richesse produite en France (en %)

<https://blocnotesdeleco.banque-france.fr/billet-de-blog/part-du-travail-dans-la-valeur-ajoutee-un-diagnostic-difficile>



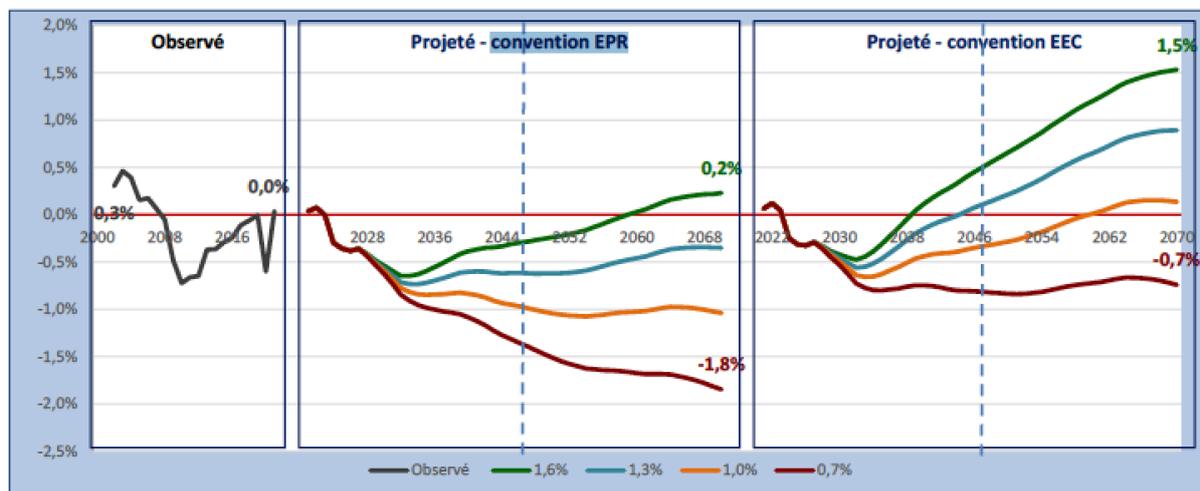
Source : Banque de France

Sachant que le refus du recul de l'âge de la retraite et de l'allongement de la durée de cotisation et la réponse positive à l'augmentation du nombre de retraités ainsi que la prise en compte de la pénibilité et des carrières disjointes coûteraient au moins 2 % de PIB, peut-on récupérer les 5 points extorqués précédemment ? A fortiori si l'on voulait revenir sur les réformes catastrophiques réalisées jusqu'ici, par une retraite à 60 ans et/ou durée de cotisation 40 ou 42 ans. Le COR avait estimé dans un rapport précédent que l'ensemble des réformes passées avait permis d'économiser 100 milliards d'euros au système de retraite. En actualisant l'estimation, on parvient à environ 125 milliards, soit 5 % du PIB actuel. Est-ce un hasard si cela correspond au déplacement du curseur entre salaires et profits de la phase néolibérale ?

Compte tenu du déficit prévu par le COR à la fin de la décennie actuelle et au début de la prochaine qui ne dépassera pas 0,5 % du PIB (0,4 à 0,7 % selon les conventions comptables dans 25 ans), encore que ce déficit anticipé soit la conséquence d'une hypothèse de détérioration de l'économie, ralentissant encore davantage les ressources du système de retraites, on estime à 1 point la hausse du taux de cotisation nécessaire pour couvrir ce déficit, à législation constante. Il se trouve que les largesses accordées aux entreprises en diminuant les impôts de production sont à une hauteur presque comparable.

Un point de cotisation représente environ 1 % de la masse salariale, c'est-à-dire 0,5 % du PIB. Rien n'est plus « raisonnable » que de proposer dans l'immédiat cette hausse du taux de cotisation de 1 point. Peut-on récupérer davantage sur les 5 points de PIB extorqués au travail ? Que faire des revendications de retour de l'âge de la retraite à 60 ans et de la durée de cotisation à 40 ans ?

Solde du système de retraite en % du PIB (COR, 2022, p. 102)



Note : données hors produits et charges financières, hors dotations et reprises sur provisions. Convention EEC : stabilisation des contributions et subventions d'équilibre en proportion du PIB à leur niveau moyen de 2017 à 2021. Convention EPR : cotisations et subventions d'équilibre évoluant de manière à équilibrer chaque année le solde de ces régimes. La barre bleue en pointillé indique l'horizon de pilotage de 25 ans défini par le CSR. Champ : ensemble des régimes de retraite français légalement obligatoires, y compris FSV, hors RAFF. Sources : rapports à la CCSS 2010-2021 ; projections COR – septembre 2022.

Imaginons que le rapport de forces ne permettrait que de ramener l'âge de la retraite à 60 ans (tout en gardant 42 cotisations) ou bien de réduire la durée de cotisations à 40 ans (tout en conservant l'âge de la retraite à 62 ans), même si ces deux mesures ne sont pas équivalentes⁷. Une année de cotisation en plus ou en moins représente 15 milliards, soit 0,6 % du PIB. Ramener l'âge de la retraite de 62 à 60 ans coûterait 1,2 % du PIB et réduire la durée de cotisation à 40 ans (elle est actuellement de 42 ans et quelques mois pour la génération concernée) coûterait environ 1,2 % à 1,3 % du PIB. Mises ensemble, ces deux mesures représenteraient 2,5 % du PIB. Jointes avec la résorption du déficit de 0,5 % du PIB, cela équivaldrait à environ 3 % du PIB, soit 75 milliards. Jointes avec les mesures concernant la pénibilité, les carrières hachées, on arrive à 5 % du PIB, soit 125 milliards actuels.

Selon l'adoption de l'une ou l'autre des mesures ou des deux à la fois, on pourrait également imaginer que le déplacement du curseur de la répartition de plusieurs points de PIB puisse s'étaler sur quelques années.

Est-ce possible ? La réponse n'est pas technique, elle est socio-politique, c'est-à-dire dépendant du rapport de forces, ce qui n'est pas surprenant, la rémunération de la force de travail étant toujours le résultat d'un tel rapport, d'un compromis plus ou moins favorable à l'un ou à l'autre camp. Elle implique de mettre en cause le tabou des prélèvements obligatoires voués à la diminution par le capitalisme néolibéral, alors que la prise en charge des besoins de protection sociale exige et exigera leur hausse. En tout cas, les arbitrages

⁷ Le recul de l'âge de la retraite produit un choc immédiat plus brutal que l'allongement de la durée de cotisation, celui-ci pénalisant davantage ceux qui ont commencé à travailler tôt.

nécessaires devront à la fois impliquer le partage capital/travail et le partage au sein de la masse salariale. C'est la raison pour laquelle les hypothèses du COR que le projet de réforme Macron avalise implicitement sont intenable : stabilité pour un demi-siècle du partage actuel de la valeur ajoutée, extinction de la tendance à la réduction du temps de travail, taux d'emploi des femmes restant indéfiniment en dessous des possibilités. Ces trois hypothèses expriment et résument l'impasse du projet de réforme des retraites du gouvernement.

Conclusion

La retraite symbolise un choix de société sur plusieurs plans : la place de cette tranche de vie pour les personnes âgées, la place du travail dans la vie, le sens et les finalités attribués à celui-ci dans une perspective de transition sociale et écologique. En amont de la retraite, il y a le travail. Si c'est un choix de société, la société doit s'en emparer.⁸

⁸ Ce texte devant servir à une intervention partielle lors de la réunion publique des Économistes atterrés le 12 décembre 2022, il n'a pas vocation à être exhaustif. Voir en complément Jean-Marie Harribey, « Derrière la réforme, des retraites au rabais », Diaporama, 27 septembre 2022, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/projet-reforme-2022.pdf> ; « Retraites : dernière séance, dernière chance ? », Diaporama, 15 novembre 2022, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/derniere-chance.pdf> ; Michael Zemmour, « Bientôt la retraite à 70 ans ? », *Le Monde diplomatique*, novembre 2022 ; « Cinq pistes pour combler le déficit des retraites sans se fatiguer » ; *Alternatives économiques*, 5 décembre 2022, https://www.alternatives-economiques.fr/cinq-pistes-combler-deficit-retraites-se-fatiguer/00105338?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_campaign=hebdo_abo&utm_content=11122022Par ; Jean-Claude Barbier et Michael Zemmour, « L'agenda du gouvernement dessine une étape supplémentaire de la transformation du "modèle social" français de protection sociale », *Le Monde*, 22 octobre 2022 ; Henri Sterdyniak, « Refuser la dégradation des retraites, maintenir et développer un système satisfaisant », novembre 2022, <https://www.atterres.org/refuser-la-degradation-des-retraites-maintenir-et-developper-un-systeme-satisfaisant>.

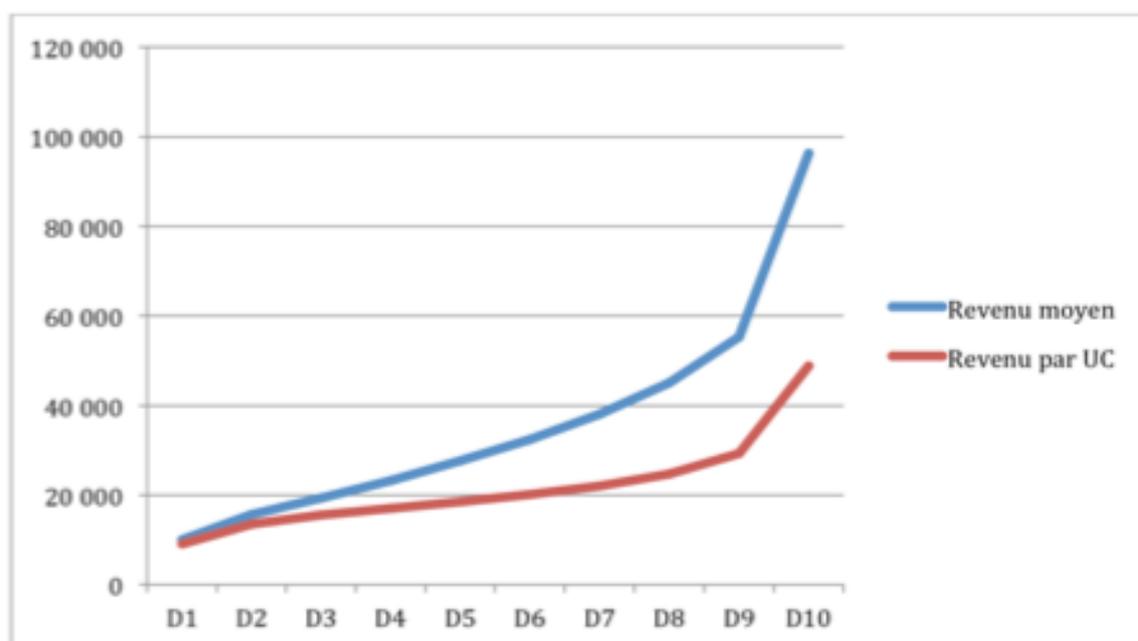
Annexe

La réduction des inégalités en amont du système de retraite⁹

La proposition de réduire la durée de cotisation vieillesse à 40 ans et de rétablir la retraite à 60 ans s'inscrit dans la tendance séculaire de la réduction du temps de travail individuel. La condition première pour réussir ce passage est, nous venons de le voir, de déplacer le curseur de la répartition primaire des revenus dans un sens favorable au travail. Mais le droit à la retraite fondé sur le principe de la contributivité a le défaut de reproduire à la retraite les inégalités existant dans le salariat. Il est donc souhaitable de compléter la transformation précédente par une politique de réduction des inégalités salariales et, au-delà de celles-ci, les inégalités entre tous les revenus, en amont du système de retraite. Le partage du travail que permet la réduction du temps de travail doit donc être accompagné d'un partage plus juste des revenus.

Les inégalités de revenus et de salaires augmentent linéairement dans les premiers déciles de la répartition des revenus. Une première accélération de cette augmentation se produit à partir du 7^e décile. L'accélération est ensuite très forte dans les 9^e et surtout 10^e déciles. Le salaire moyen dans le 9^e décile est 4 fois plus élevé que celui du 1^{er} décile. Une échelle de salaires de 1 à 4 couvrirait plus de 90 % des salariés. Donc seuls 5 à 10 % des salariés dépassent ce seuil. C'est pourquoi la réduction des inégalités salariales ne couvre pas la plus grande partie des inégalités qui concernent les revenus non salariaux. L'explosion des inégalités à cause des revenus financiers oblige alors à une politique de restriction des dividendes et autres revenus du patrimoine. On voit ici qu'on cesse de parler d'un problème économique mais d'un problème éminemment politique.

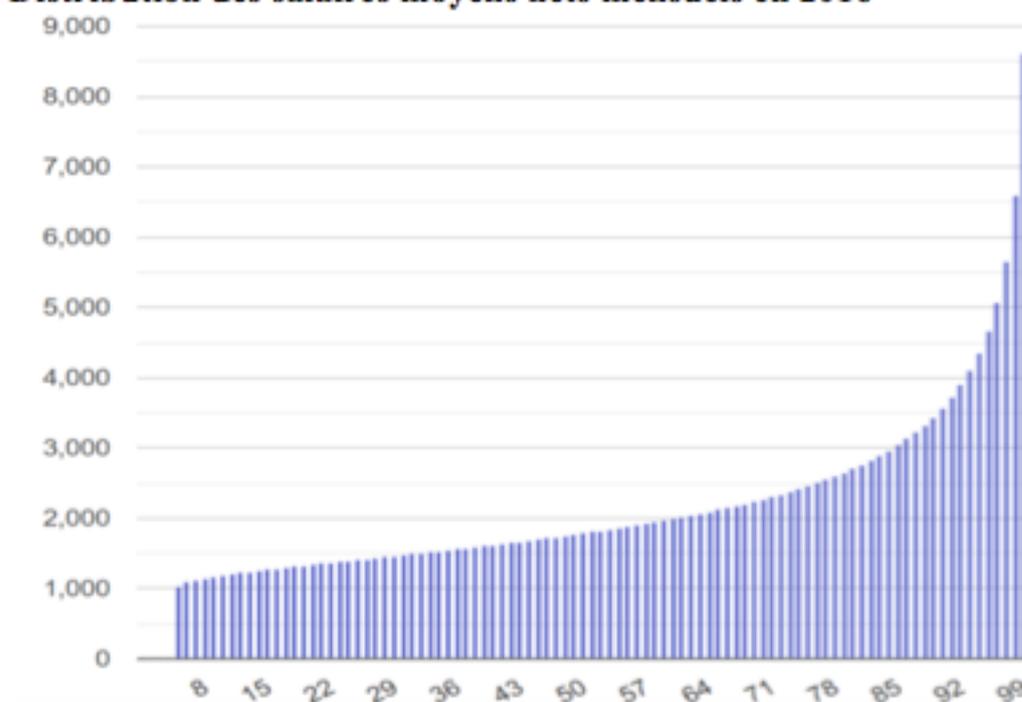
Distribution des revenus moyens des ménages français en 2015



Graphique de JMH d'après les données de l'INSEE, *Le revenu et le patrimoine des ménages*, 2018, p. 113.

⁹ Extrait d'une Note : Jean-Marie. Harribey, « Les retraites dans une perspective sociale et écologique », juin 2022, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraites-perspective-sociale-et-ecologique.pdf> ; voir aussi « Les retraites sont-elles en sursis ? », *Options*, revue de l'UGICT-CGT, n° 372, printemps 2022, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/retraites/retraites-sursis.pdf> ; ainsi que des livres plus anciens mais dont les principes restent pertinents : Attac-Copernic, *Retraites, L'heure de vérité*, Syllepse, 2010 ; *Retraites, l'alternative cachée*, Syllepse, 2013.

Distribution des salaires moyens nets mensuels en 2016



INSEE Première, n° 1750, Avril 2019, extraits du Tableau 3 : « Distribution des salaires mensuels nets en équivalent temps plein (EQTP) en 2016 ».

Nous avons montré¹⁰ que l'on pouvait approximer la progression des inégalités de salaires jusqu'au sixième décile inclus par la relation linéaire $y = 4208x + 6822$ ¹¹ avec un coefficient de corrélation linéaire de 0,8. On a calculé ensuite la hiérarchie des revenus resserrée sur une base qui prolongerait la linéarisation jusqu'à la fin du dixième décile. On aboutirait alors à une hiérarchie telle que les revenus moyens dans le dixième décile passeraient de 9,6 fois plus élevés que ceux du premier décile à 4,4. Ainsi l'écart entre le D1 et le D10 ne serait plus que de 1 à 4,4 au lieu de 1 à 9,6. Quand on sait que les classes riches dégradent les conditions écologiques de la vie bien plus que les classes populaires, on comprend combien conditions sociales et conditions écologiques sont étroitement interdépendantes.

¹⁰ On peut consulter ma méthodologie pour mesurer l'ampleur de la réduction des inégalités de revenus nécessaire pour développer l'emploi et garantir le financement de la protection sociale dans la Note « Répartition du travail et des revenus pour l'emploi », août 2020, <http://harribey.u-bordeaux.fr/travaux/travail/repartition-travail-revenus.pdf>.

¹¹ y est le revenu moyen par décile ; x est le numéro du décile.